



Commission des
Affaires culturelles
et de l'éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission « flash » sur l'éducation critique aux médias

**Communication de M. Philippe Ballard et Mme Violette Spillebout,
rapporteurs**

—

15 février 2023

Mission « flash » de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation
sur l'éducation critique aux médias

Monsieur Philippe Ballard et Madame Violette Spillebout
Février 2023

Madame la présidente,

Chers collègues,

En septembre dernier, la commission des Affaires culturelles et de l'éducation nous a confié une mission flash sur l'éducation critique aux médias (ou éducation aux médias et à l'information – EMI). Nous avons souhaité qu'elle puisse proposer un état des lieux des initiatives foisonnantes en la matière, mais aussi offrir des pistes d'amélioration dans l'enseignement de cette matière transversale déjà ancienne, mais dont les problématiques ne cessent de se renouveler. Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), opérateur public chargé de ces questions pour le ministère de l'Éducation nationale, fêtera ses quarante ans cette année, ce qui témoigne de l'engagement de longue date de la France sur ce sujet. Pour autant, le développement récent des plateformes et médias en ligne lui a donné une actualité nouvelle, et a rendu plus nécessaire une éducation aux médias renforcée, qui ne se résume pas à la Semaine de la presse et des médias dans l'École.

Au sein de l'EMI, **la lutte contre les fausses informations occupe une place essentielle** : nous, parlementaires, ne pouvons pas nous résoudre à ce que 29 % des Français pensent que les élections sont faussées, comme le soulignait Mme Nathalie Sonnac, présidente du conseil d'orientation et de performance du Clemi. Le pacte démocratique repose en effet largement sur une confiance partagée dans la qualité et la fiabilité de l'information disponible, et sur la compréhension de sa production : l'éducation aux médias vise à former des citoyens capables, tout au long de la vie et pas seulement lors de leur formation, d'exercer leur esprit *critique*, **adjectif crucial dans l'intitulé de notre mission**, comme l'ont souligné nombre des personnes auditionnées.

Mais l'éducation aux médias ne saurait être réduite à la chasse aux infox, tant les enjeux rencontrés sont riches et nombreux, comme cela nous est apparu lors de la tenue de nos 7 tables-rondes, soit quelques 40 organismes auditionnés, et lors des deux déplacements organisés dans la diversité de nos territoires. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de juillet 2013 précise que « *l'éducation aux médias initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage* ». Il s'agit donc aussi de **former**

les jeunes dans leur usage des médias, usages dont nous savons qu'ils ont connu de nombreuses transformations ces dernières années : l'interactivité et la viralité se sont développées, la protection des données est devenue une question majeure, et les évolutions technologiques rebattent sans cesse les cartes pour des adultes parfois dépassés et enfermés dans des algorithmes dont ils ignorent le fonctionnement. Aujourd'hui, les jeunes se trouvent souvent placés dans une position de passivité face à une information qu'ils ne vont plus chercher, mais reçoivent, déjà filtrée selon leurs réseaux privilégiés ou par des algorithmes, *via* des plateformes de communication telles que Whatsapp ou Tiktok. Les impacts sur la santé mentale des jeunes de cette overdose de contenus restent encore à étudier. Il faut les aider à reprendre le contrôle dans leur manière de s'informer et à revendiquer un esprit critique émancipateur.

Force est de constater aujourd'hui que l'abondance des ressources existantes et la multiplicité des organismes s'emparant du sujet de l'EMI ne permettent pas d'éviter de grandes disparités territoriales, qui créent de véritables « déserts d'EMI ». Des pans cruciaux du public sont ainsi laissés sur le bas-côté.

Face à ce double constat, la structuration de l'offre, derrière un acteur chef de file déjà bien identifié – le Clemi –, doit accompagner son renforcement dans l'éducation nationale. Ce renforcement doit aller de pair avec une meilleure intégration des différents acteurs impliqués, afin de toucher le public dans sa variété, lors de tous les temps de la vie.

I. Les constats des rapporteurs

• Des ressources foisonnantes

« L'enjeu des ressources pour l'EMI n'est pas tant celui d'un manque que d'une profusion des productions existantes émanant d'horizons multiples », tel était le constat dressé par les auteurs du rapport « Renforcer l'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique » remis au ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, M. Jean-Michel Blanquer, en mai 2021.

Une simple recherche sur Internet montre l'abondance des ressources institutionnelles, associatives et universitaires à vocation pédagogique. L'opérateur public de référence, le Clemi, qui dépend du réseau Canopé, établissement public éditeur de ressources pédagogiques, est en première ligne pour offrir aux personnels de l'Éducation nationale, aux animateurs et aux journalistes des ressources utiles au regard de cette matière composite qu'est l'EMI.

Vadémécum, brochures, vidéos, expositions itinérantes, livrets pédagogiques, jeux vidéo, parcours de formations sont autant de ressources,

toujours gratuites et accessibles qui sont à la disposition de tous les publics et de tous les « médiateurs » de cette discipline. Nous avons été tentés de formuler le reproche simpliste d'un foisonnement de ressources qui nuirait à leur accessibilité ; ce serait un comble quand on sait que l'on reproche au monde numérique contemporain la surinformation et l'absence de hiérarchisation des médias de masse.

- **Des acteurs pléthoriques**

Il ressort des auditions que, s'il y a tant de ressources, c'est que les organismes s'étant emparés du sujet sont également pléthoriques. L'institution de l'Éducation nationale a été parmi les premières à développer une offre et des initiatives dans ce champs, rejointe en cela par toutes les institutions à vocation culturelle (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, bibliothèques municipales, départementales ou associatives, centres sociaux etc.), les associations d'éducation populaire, les radios associatives, les centres d'information jeunesse... Il serait difficile de les citer tous !

Les médias traditionnels tels que la presse et les chaînes de radio et de télévision se mobilisent également sur la question. Ils mettent en avant des initiatives plus ou moins structurées de leurs journalistes qui ont conscience que les œuvres culturelles et les informations qu'ils proposent doivent être visibles et, surtout, audibles des citoyens de plus en plus consommateurs passifs de « contenus » indifférenciés, parfois mensongers ou complotistes. Il en va de la survie du métier de journaliste et, plus largement, de la préservation de la mission de ceux qui transmettent et diffusent la culture, les enseignants au premier chef/en premier lieu. Nombreux sont ceux confrontés aux doutes des élèves quant à l'existence de faits historiques avérés ou de faits d'actualité vérifiés avec, par exemple, la contestation ou la remise en cause de la théorie de l'évolution, de la Shoah et, plus récemment, des attentats contre *Charlie Hebdo*. Le journaliste Damien Fleurot expliquait lors de son audition par la mission que son association d'EMI, « Lumières sur l'info », était issue d'une rencontre *via* un tournage avec des jeunes qui niaient l'existence des attentats contre *Charlie Hebdo*. Damien Fleurot rapporte ainsi : « Selon eux c'était l'État français qui avait fomenté cet attentat. [...] ils nous racontaient que leurs professeurs ne pouvaient pas aborder le sujet [...] sans provoquer un tollé dans la classe. »

- **Une répartition inéquitable sur le territoire et parmi les publics cibles : l'inadéquation entre l'offre et les besoins**

Il serait impossible, à notre échelle, de recenser toutes les initiatives. Mais pour nous qui sommes des élus des territoires (ruraux et classés « politique de la ville »), force est de constater qu'elles sont de qualité hétérogène et très disparates. L'Île-de-France est bien sûr la mieux dotée puisqu'elle regroupe un

vivier de professionnels prêts à intervenir dans un périmètre restreint. En outre, la région concentre le siège de nombreuses institutions culturelles de plan national, qui disposent de ressources pour l'EMI d'abord disponibles pour le public résidant à leur proximité, sans que ce public soit toujours celui ayant les plus grands besoins en la matière. Les initiatives menées par les grands groupes de l'audiovisuel public ont du mal à « percoler » dans les territoires, comme nous l'avons constaté lors de nos déplacements dans leurs antennes locales. Aussi la logique d'appels à projets des directions régionales des affaires culturelles (Drac) est louable mais restreint les budgets à une poignée de structures désignées, parfois de manière discontinue dans le temps. Surtout, certains publics ou acteurs demandeurs n'en ont tout simplement pas connaissance, ou ne disposent pas en interne des capacités pour monter des dossiers parfois complexes : ils passent alors à côté d'opportunités dont profitent toujours les mêmes réseaux. À l'inverse, des associations peuvent recevoir des financements de plusieurs ministères pour les mêmes actions d'EMI.

Qu'en résulte-t-il ? Une brève cartographie fait apparaître de véritables « déserts de l'éducation aux médias » avec une partie de la population qui reste en dehors de cette sensibilisation. Ainsi avons-nous rencontré des élèves qui ont eu dans leur scolarité plusieurs modules d'EMI quand d'autres n'en ont jamais entendu parler.

La raison tient à ce que l'on pourrait assimiler à la préoccupation du « dernier kilomètre de la réforme » : le ministre est mobilisé, le recteur a une centaine de priorités à mettre en œuvre, le proviseur gère l'urgence du quotidien, le professeur documentaliste n'a pas le temps, la DRAC a d'autres projets : le résultat est que les plus belles initiatives sont celles portées par des professionnels passionnés. Et c'est ici pour nous l'occasion de leur rendre hommage car le temps disponible dans les emplois du temps ne permet pas de systématiquement faire l'éducation aux médias, et c'est souvent par du « bricolage » des emplois du temps, quand ce n'est pas sur leur temps libre, que l'EMI peut être dispensée (webradios, expositions, ateliers avec des intervenants extérieurs, visites etc.). Le bouclage des programmes scolaires reste bien évidemment la priorité.

Il n'est pas admissible, au nom de l'égalité entre nos concitoyens, qu'une politique publique soit soumise à « la bonne volonté » de ceux dont elle dépend alors même qu'il existe une filière professionnelle structurée de formation en sciences de l'information.

Les professionnels des médias sont quant à eux aussi mobilisés par passion et cela n'est pas sans poser problème au titre de leur activité principale (remplacement à l'antenne, remboursement de leurs frais de déplacement etc.).

- **Les meilleures initiatives partent des usages des plus jeunes**

En termes de méthode, les meilleurs intervenants partent de l'usage que font les jeunes des médias (réseaux sociaux), de leurs centres d'intérêt (le sport est un bon point d'entrée) sans adopter une position verticale consistant à dire le vrai et le faux. Ils laissent la place au débat et favorisent le contradictoire lorsque des points de vues opposés se défendent.

La question des sources des informations est centrale, mais la tentation du « pas de vagues » au sein de l'Éducation nationale est encore trop prégnante. Dès lors, l'intervention d'un tiers étranger à l'administration (journalistes, influenceurs, etc.) est un bon moyen pour remédier à l'autocensure de certains enseignants qui, après le drame de l'assassinat de Samuel Paty, ont trop souvent renoncé à leur liberté pédagogique.

La plupart ont conscience qu'un discours surplombant rebute les jeunes et qu'un travail qui associe la main et l'esprit est approprié à la discipline. Les webradios en sont l'exemple le plus courant, mais nous avons vu de nombreuses autres pratiques : jeu de Signe de sens, *escape games*, *podcasts*, reportages.

Il faut constamment s'adapter au langage de ces jeunes et veiller à utiliser aussi les canaux qui leur parlent le plus. À quoi bon leur demander de créer une « Une » de journal quand ils ne lisent plus de journaux papier ou quand celui-ci n'est pas chez eux ?

- **Les seniors doivent également pouvoir bénéficier de l'EMI**

Quid de nos aînés, ou plutôt de notre génération de parents et grands-parents. Les jeunes ne sont pas les seuls concernés, les parents et seniors doivent aussi être éduqués aux médias : ils sont les premiers à relayer les *fake news*.

Plus largement, nous souhaitons insister pour développer et valoriser l'EMI non seulement sur tous les temps du jour pour les élèves – temps scolaire et parascolaire –, mais sur tous les temps de la vie. Cela permettrait de proposer des approches complémentaires et répétées. L'éducation populaire a ici un rôle primordial à jouer.

Mais comment atteindre tous les âges ? Mettre en avant les informations vérifiées et argumentées, irriguer les réseaux sociaux de la présence de nos médias de service public et des médias qui bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle (*via* la CPPAP pour la presse, ou l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique – Arcom – pour l'audiovisuel) gage de professionnalisme, être présents pour les seniors dans les bibliothèques, notamment associatives, et les centres sociaux.

L'éducation critique aux médias est un combat et voici nos propositions pour défendre notre démocratie.

II. L'offre d'éducation aux médias doit être structurée et renforcée pour mieux intégrer ses acteurs et toucher tous les temps de la vie

Aujourd'hui, l'éducation aux médias connaît donc une offre très abondante et émanant d'acteurs divers : nous ne plaidons pas pour son uniformisation, car cette diversité est aussi une richesse, qui permet d'atteindre le public par différents biais ; et quand bien même il y aurait des répétitions, elles peuvent être utiles. Cette offre gagnerait pourtant à être mieux structurée, en restant attentif à ce que les enseignements dispensés répondent bien aux objectifs visés, et à ce que le champ de l'éducation aux médias ne soit pas investi par des acteurs y voyant là une opportunité de diffuser des thèses contraires à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République promues par l'EMI.

- **Pour un renforcement du Clemi**

Pour cela, il est d'abord essentiel de structurer plus fortement le champ de l'éducation aux médias, derrière un acteur bien identifié, avec des procédures d'homologation garantissant la qualité et la pertinence des propositions faites au public.

Le Clemi constitue à notre sens l'opérateur le plus indiqué pour voir son rôle de chef de file renforcé. Opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, il dispose déjà d'une longue expérience, ayant été créé en 1983 par le ministre Alain Savary pour « *promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique* ». Nous pouvons nous féliciter du caractère précurseur de la France sur ce sujet, et nous réjouir de disposer déjà d'un organisme public chargé de l'éducation aux médias pour l'ensemble du système éducatif.

Le Clemi fournit de nombreuses ressources pédagogiques aux professeurs des différentes disciplines souhaitant mener des actions d'EMI dans les classes, il permet de conduire des actions de formation au profit de ceux-ci et des professeurs documentalistes. Il organise chaque année la Semaine de la presse et des médias en milieu scolaire, ce qui conforte sa visibilité auprès des acteurs du monde éducatif. Au-delà de celui-ci, il est reconnu selon l'Arcom comme « *le partenaire privilégié des acteurs de l'audiovisuel pour l'éducation aux médias et à l'information* ».

À notre sens, il faut pouvoir mieux capitaliser sur cette notoriété, en s'appuyant sur l'action de son conseil d'orientation et de perfectionnement présidé par Mme Nathalie Sonnac, afin de faire du Clemi la pierre de touche de cette matière. Ainsi, des efforts restent sans doute à faire en faveur d'une meilleure connaissance du Clemi par les centres sociaux et maisons de la jeunesse, les bibliothèques, dont les personnels pourraient utilement bénéficier de certaines actions de formation proposées et, pour l'heure, réservées aux professeurs. Nous pensons que le Clemi a vocation à être le principal pourvoyeur de ces formations, en partenariat avec les écoles de journalisme et universités disposant déjà de formations certifiées.

Le Clemi pourrait également voir se développer son rôle de portail d'accès, en centralisant et en répertoriant les ressources disponibles sur son site internet, ce qui permettrait également d'aller vers une homologation des multiples outils et actions existants, pour un meilleur contrôle. Pour cela, le Clemi pourrait s'appuyer sur le réseau de ses référents locaux mis en place en janvier 2022. Il doit également, en lien avec les Drac, pouvoir être le facilitateur de la constitution de réseaux locaux d'acteurs engagés sur ce sujet. De tels réseaux, à l'image de l'association EMI'cycle dans les Hauts-de-France, favorisent en effet une meilleure cartographie et améliorent le maillage territorial de l'éducation aux médias.

Ces actions nécessitent évidemment des moyens renforcés : les quarante ans de cet organisme – qui seront fêtés à la Maison de la radio et de la musique – nous paraissent constituer une opportunité à saisir pour une montée en puissance indispensable. Celle-ci pourrait aller de pair avec la consécration de l'éducation aux médias comme grande cause nationale, comme le préconisait notamment l'Association pour l'éducation aux médias (APEM), auditionnée par les rapporteurs, dans une lettre ouverte au président de la République l'an dernier.

Pour promouvoir cette politique publique transversale, qui passe par des actions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de la Culture mais également des ministères de l'Agriculture (très actif dans l'enseignement agricole), ou de la Justice, il nous semblerait souhaitable qu'un délégué interministériel soit nommé. Il pourrait notamment s'assurer de la cohérence et de la continuité des projets menés, et veiller au renouvellement des conventions interministérielles, interrompu depuis 2018, alors même que ces conventions garantissent la bonne articulation entre les différents volets de l'action publique en matière d'EMI.

- **Dans le champ de l'éducation, il faut faire de l'EMI une discipline à part entière en s'appuyant davantage sur les professeurs documentalistes**

Selon la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 24 janvier 2022 pour la généralisation de l'EMI, celle-ci est au cœur du projet éducatif de l'école. Elle vise à « *former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique* ». Nous saluons l'impulsion donnée par ce texte, ainsi que les outils destinés à favoriser une dynamique nouvelle pour l'EMI : la promotion de l'utilisation des webradios avec un guide à destination des professeurs, un vadémécum mis à leur disposition pour la pratique de l'EMI, l'affirmation du caractère transversal de l'EMI, autant de mesures qui apparaissent bienvenues.

Toutefois, ce qui est ici présenté comme une force de l'EMI, à savoir son utilisation possible et souhaitable dans tous les enseignements disciplinaires, et son caractère transversal, peut aussi, à notre sens, devenir une faiblesse. Intégrée comme composante des différents parcours de l'élève (parcours citoyen, socle de connaissances et parcours d'éducation artistique et culturelle), l'EMI finit par être partout... ou nulle part !

Pourtant, comme l'affirme le rapport du comité d'experts présidé par M. Serge Barbet, rendu au ministre de l'Éducation nationale en 2021, « *l'absence d'un curriculum dédié à l'ÉMI ou encore d'une évaluation explicite et systématique des compétences participe de façon évidente de ce manque de visibilité et de cohérence des formations mises en œuvre* ».

C'est pourquoi nous proposons d'aller plus loin en faisant de l'EMI une véritable discipline, disposant d'horaires obligatoires dédiés, du cycle 3 de l'école élémentaire (CM1-CM2) au lycée. Cet enseignement aurait vocation à être assuré par les professeurs documentalistes, dont la formation initiale aux sciences de l'information les prépare à ces enjeux, en collaboration avec un autre membre du corps enseignant selon les sujets abordés. Cette ambition renouvelée pourrait aller de pair avec la revalorisation du métier de professeur documentaliste, qui passerait notamment par la création d'une agrégation, dans le prolongement du CAPES récemment créé. Elle nécessiterait de renforcer la formation initiale et continue de l'ensemble des professeurs des autres disciplines, notamment par le biais de l'extension de la certification Pix +. Il faut également rendre plus visibles les possibilités de formation, trop souvent ignorées des enseignants.

Nous avons pu constater lors de nos déplacements, à Tourcoing et Nogent-sur-Oise, que lorsque des professeurs bien formés s'engagent sur ces sujets, toute la communauté éducative de l'établissement bénéficie du sens conféré par les projets de classes médias : les professeurs impliqués disent

trouver un sens nouveau à leur mission, et l'image du collège change progressivement pour devenir plus attractive auprès des parents de futurs élèves. Ces projets valorisent les élèves et les professeurs participants, mais permettent aussi de renouer les liens avec le voisinage de l'établissement, sollicité pour prendre part à certains projets (comme dans le cas d'interviews menées par les jeunes sur les opérations de rénovation urbaine à Tourcoing, sous la direction d'une journaliste de France Bleu Nord). À cet effet, il apparaît souhaitable que les projets d'établissement puissent faire figurer les projets d'EMI, afin de favoriser leur élaboration concertée et de leur donner la visibilité qu'ils méritent.

Si la dimension transversale de l'EMI doit être maintenue et concerner toutes les disciplines, il faut rapidement apporter une réponse aux réticences légitimes de certains professeurs à aborder certains sujets jugés sensibles, au regard des réactions parfois très vives des élèves ou de leurs parents. Pour cela, nous proposons que des chartes académiques soient conclues ou renforcées quand elles existent, assurant les professeurs du soutien de leurs autorités hiérarchiques et mettant en lumière les mécanismes d'alerte existant en cas, par exemple, d'atteinte à la laïcité.

- **Des acteurs mieux reliés entre eux**

Le champ de l'EMI doit mieux tirer profit de la complémentarité de ses acteurs : nos déplacements nous ont montré l'importance du travail commun réalisé entre, d'une part, les professeurs et les acteurs associatifs et, d'autre part, les professionnels des médias. Pour ces derniers, l'enjeu est d'abord d'éclairer les mécanismes de production de l'information pour mettre en lumière le caractère capital de l'accès à une information fiable et vérifiée. Il y a là un enjeu démocratique fort sur lequel nous voulons particulièrement insister. Il est également crucial de faire connaître leur métier afin de renouer le lien de confiance avec le public, au premier rang duquel les jeunes, qui bien souvent ne vont plus chercher l'information au sein des médias d'information traditionnels. L'initiative du bus de Reporters sans frontières, parti en itinérance dans la France entière pour initier des débats citoyens au gré de ses arrêts, nous paraît emblématique de cette volonté « d'aller vers » le public, dans un esprit d'échange et de dialogue.

On rejoint là l'idée, souvent entendue lors des auditions, et que nous évoquons plus haut, d'éviter les discours surplombants et moralisateurs consistant à expliquer aux jeunes qu'ils s'informent mal et sont victimes des réseaux sociaux. Nous plaidons au contraire pour embarquer les acteurs des nouveaux médias dans une démarche positive de réflexion critique avec et pour les jeunes. Les influenceurs doivent être parties prenantes de cet effort, et sont d'ailleurs souvent tout à fait volontaires pour cela, comme en a témoigné Gaspard G, reçu lors d'une de nos tables-rondes.

Cela ne signifie pas que les journalistes et médias traditionnels doivent être mis de côté : nous avons pu constater la mobilisation de nombreuses associations de journalistes sur ce sujet, ainsi qu'un ensemble d'actions très intéressantes menées par l'audiovisuel public comme privé, tant sur leurs antennes que dans les classes.

- **Mieux former les acteurs de l'EMI et mieux valoriser leur engagement**

Il nous semble important de relever deux points, qui sont aussi des propositions en forme de pistes de réflexion, pour aider à **structurer le paysage de l'EMI**.

Tout d'abord, il nous apparaît indispensable de mettre en œuvre des mécanismes d'agrément ou d'homologation, qui permettraient à la fois de professionnaliser des initiatives souvent disparates et spontanées et de garantir leur conformité à certaines exigences essentielles quant aux valeurs et principes véhiculés. Une telle homologation pourrait être obtenue exclusivement auprès du Clemi et conduirait à donner de la visibilité à certaines initiatives tout en certifiant leur conformité aux buts recherchés. Ces procédures pourraient conditionner l'accès à des subventions publiques dans le cadre des appels à projets passés par les structures recherchant des intervenants en EMI.

À l'heure actuelle, certaines formations en EMI, sont déjà reconnues et certifiantes : c'est le cas de la formation dispensée par l'École de journalisme de Lille par exemple, qui a reçu la mission lors d'un déplacement, ou encore de la Bibliothèque publique d'information, de l'association pour l'éducation aux médias et bien d'autres. Ces formations doivent faire la part belle à l'image, car nous savons que c'est par ce média que s'informent majoritairement les jeunes sur les réseaux.

Ensuite, force est de constater que les actions menées par les journalistes rencontrés relèvent bien souvent du bénévolat, qu'il s'agisse de leur propre formation en EMI réalisée sur le temps personnel (un bon journaliste n'étant pas automatiquement un bon enseignant, les besoins de formation sont réels), ou des actions devant le public, pour lesquelles les journalistes prennent parfois des jours de congés.

Il est indispensable de mettre en place des mécanismes de valorisation, pour les entreprises comme pour les salariés, de nature à permettre la tenue de ces actions sans que cela affecte l'activité des médias concernés (un journaliste, à moins d'être en congé, ne pouvant se trouver à la fois à l'antenne ou en rédaction et devant une classe ou dans une bibliothèque). Ces actions doivent pouvoir être soutenues et valorisées au titre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises dans le secteur privé, ou faire l'objet de

dispositifs d'incitation fiscale quant aux heures consacrées à l'EMI par les salariés.

Pour les médias de service public, il serait opportun de réserver des crédits au recrutement de personnels plus particulièrement mobilisés sur ces questions, en allant plus loin dans les objectifs figurant dans les contrats d'objectifs et de moyens.

Au regard des forts besoins dans le milieu scolaire et associatif, il est aujourd'hui primordial de disposer d'un outil de référencement des offres d'intervention par les professionnels des médias. Nous l'avons en effet constaté en rencontrant les associations de journalistes : certaines d'entre elles ne peuvent répondre à toutes les demandes, alors que d'autres peinent à trouver leur public.

- **Élargir le pass Culture à l'éducation aux médias**

Nous pensons donc **qu'il est urgent d'élargir le pass Culture**, qui a fait la démonstration de son succès comme répertoire des offres culturelles à destination du public jeune, pour en faire un pass Culture et Médias. Celui-ci permettrait aux acteurs homologués de s'inscrire sur un répertoire consultable sur l'application, et d'entrer dans les circuits de financement public, les prestations d'EMI pouvant alors être tarifées comme le sont les manifestations culturelles. Certains acteurs de l'EMI ont fait déjà l'objet d'un accompagnement par le ministère de la Culture, et sont aujourd'hui intégrés dans le pass culture grâce à la base ADAGE, mais là encore, ces progrès se font de façon trop disparate.

Affirmer clairement l'extension du pass Culture permettrait de lancer un signal clair pour encourager les intervenants à obtenir d'abord la certification qui serait instaurée, et demander ensuite leur référencement. Au-delà de l'opportunité donnée ainsi aux classes de réserver sur la plateforme des visites de locaux de médias (notamment régionaux) par exemple, ou d'autres actions d'EMI, cet élargissement de l'intitulé mettrait mieux en lumière, à nos yeux, les possibilités déjà existantes d'abonnement à la presse grâce à la part individuelle du pass.

- **Intégrer les enjeux de parentalité et de formation des seniors dans l'EMI**

Au titre d'une meilleure intégration de tous les acteurs pour donner plus d'efficacité à la politique publique d'éducation aux médias, nous souhaitons insister sur le travail fait dans les bibliothèques, les centres sociaux, les mairies, mais aussi dans des institutions où cette problématique pourrait sembler moins attendue, comme les caisses d'allocations familiales.

Cela nous renvoie à un des constats initiaux, sur lequel nous souhaitons tout particulièrement insister : l'éducation aux médias touche tous les publics. Les jeunes, nous l'avons vu, mais également les parents, souvent désarmés face aux nouveaux outils numériques et aux usages qu'en font leurs enfants. Les personnes âgées ne sont pas en reste, et ont de véritables besoins pour ne pas sombrer ni dans l'illectronisme, ni dans la propagation, volontaire ou non, des fausses informations. Or, pour toucher tous ces publics de façon plus intégrée, les différents organismes évoqués se doivent de travailler à des partenariats plus aboutis, à des actions plus concertées touchant tous les âges.

Là encore, des actions d'identification et de mise en réseau des ressources sont nécessaires, et la puissance publique apparaît la plus à même de les prendre en charge, sans doute aux niveaux départemental et régional. Cela implique de renforcer les équipes dédiées dans les DRAC ou dans les cellules académiques. En bout de chaîne, ces personnels seront également indispensables à un travail d'évaluation des dispositifs, préalable inévitable à la promotion des initiatives les plus efficaces. Le déploiement de référents locaux de l'éducation aux médias dans les académies, décidé par la circulaire de janvier 2022 et encore en cours, devra lui-même faire l'objet d'une évaluation en temps voulu.

* * *

Pour conclure, si beaucoup a été fait en France en matière d'éducation aux médias, montée en puissance et structuration pourraient bien être aujourd'hui les deux mots d'ordre pour garantir sa pleine efficacité. Le déploiement possible du service national universel à tous les jeunes pourrait ainsi nous amener à imaginer de nouveaux outils pour garantir à chacun un socle minimal en cette matière.

Les ressources et bonnes volontés existent, mais les réseaux restent à organiser pour atteindre collectivement les objectifs partagés. En touchant à de nombreux sujets annexes (comme la parentalité à l'aune du numérique, le rôle des plateformes dans la société, l'inclusion et le vivre-ensemble), le sujet de l'éducation aux médias nécessitera évidemment des réflexions ultérieures.

ANNEXE 1 : LISTE DES PROPOSITIONS

1. Faire du Clemi le centre de référence pour la formation des acteurs de l'EMI au-delà de la sphère de l'Éducation nationale, et le point d'entrée principal en matière de ressources pédagogiques, référencées et évaluées.
2. Déclarer l'EMI grande cause nationale et nommer un délégué interministériel à l'éducation aux médias pour mieux en coordonner les différents volets ministériels et veiller au renouvellement et au suivi des conventions.
3. Faire de l'éducation aux médias une discipline à part entière, avec des horaires dédiés tout au long de la scolarité, du cycle 3 de l'école élémentaire au lycée.
4. Revaloriser la formation initiale et continue des professeurs à l'EMI et placer les professeurs documentalistes au cœur des dispositifs d'enseignement renforcés, créer une agrégation spécifique pour cette discipline
5. Mentionner les actions d'EMI menées par les équipes éducatives dans les projets d'établissement.
6. Proposer des chartes académiques réaffirmant les modalités de soutien des professeurs par leur hiérarchie et informant des mécanismes d'alerte en cas d'atteinte à la laïcité ou aux valeurs de République.
7. Créer une homologation des actions d'EMI réalisées par les intervenants du champ éducatif, social et associatif, valorisant leur qualité et conditionnant le financement public de ces actions.
8. Créer des mécanismes de compensation et de valorisation pour les journalistes des différents types de médias engagés dans les actions d'EMI afin de favoriser les interventions des professionnels de l'information auprès des jeunes.
9. Fédérer les acteurs du champ éducatif et social autour des enjeux de parentalité numérique et de sensibilisation des seniors à l'EMI.
10. Créer un module commun d'EMI dans la formation socle dispensée au cours du futur service national universel étendu à tous les jeunes.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURS

(Par ordre chronologique)

- *Table ronde « Politiques publiques menées par les ministères concernés »*
- **Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et du service national universel – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) – M. Marc Engel**, chargé de mission auprès du sous-directeur de l'éducation populaire
 - **Ministère de la culture – Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle – M. Noël Corbin**, délégué général, **Mme Isabelle Jacquot Marchand**, cheffe du bureau des temps de la vie dans la sous-direction de la participation à la vie culturelle et **M. Jean-Christophe Théobalt**, chargé de mission Culture numérique et éducation aux médias et à l'information au bureau des temps de la vie
 - **Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse – M. Edouard Geffray**, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), **Mme Bérénice Hartmann**, directrice de cabinet, **Mme Marie-Caroline Missir**, directrice générale du Réseau Canopé – Clemi (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), et **M. Choukri Kouas**, responsable du pôle communication du Clemi
- *Table ronde « Actions engagées par les associations et écoles de journalisme »*
- **Lumières Info – Mme Susanna Dörhage**, présidente de l'association et présidente de Zébra Production, et **M. Damien Fleurot**, rédacteur en chef adjoint du service politique du groupe TF1 et secrétaire de l'association
 - **APEM** (Association pour l'éducation aux médias) – **M. Etienne Millien**, directeur
 - **École supérieure du journalisme (ESJ) de Lille – M. Pierre Savary**, directeur, et **Mme Corinne Vanmerris**, directrice adjointe
 - **Entre les Lignes – M. Gilles Van Kote**, administrateur d'Entre les lignes et directeur délégué du Monde en charge des relations avec les lecteurs, et **Mme Sandra Laffont**, présidente et co-fondatrice d'Entre les lignes et journaliste à l'Agence France-Presse
 - **La Chance – M. Marc Epstein**, président, et **Mme Brigitte Fonsale**, chargée de mission EMI
 - **Dessinez Créez Liberté – Mme Séverine Teillot**, directrice de l'association

➤ *Audition commune*

– **Mme Nathalie Sonnac**, professeure d'université, Panthéon Assas, présidente du Conseil d'orientation et de perfectionnement (COP) du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clémi)

– **Mme Sylvie Leleu-Merviel**, professeure d'université, présidente de l'École DREAM & Laboratoire DeVisu

– **Mme Divina Frau-Meigs**, titulaire de la chaire UNESCO Savoir devenir à l'ère du développement numérique durable, membre du réseau mondial MILID (éducation aux médias et à l'information), présidente de l'ONG Savoir Devenir

➤ *Table ronde « Actions menées par le secteur audiovisuel français »*

– **Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM)** – **M. Roch-Olivier Maistre**, président, et **Mme Manon Conan**, cheffe du département éducation aux médias

– **Radio France*** – **M. Xavier Domino**, secrétaire général, et **Mme Marie Ménard**, chargée de mission affaires institutionnelles à la présidence

– **France médias mondes (FMM)** – **Mme Samira Ibrahim**, journaliste à Monte Carlo Doualiya, et **M. Corentin Masclet**, responsable relations institutionnelles

– **France Télévisions*** – **M. Christophe Tardieu**, secrétaire général et **Mme Amel Cogard**, directrice EMI

– **Syndicat national des radios libres** – **M. Christophe Betbeder**, délégué général, **M. Eric Lucas**, délégué national Jeunesse & Education

– **Groupe M6*** – **Mme Marie Grau-Chevallereau**, directrice des études réglementaires, et **Mme Pauline Marin**, chargée de mission au secrétariat général

➤ *Table ronde « Actions menées par les réseaux sociaux et le secteur du numérique »*

– **YouTube** – **M. Thibaut Guiroy**, directeur des affaires publiques

– **Google France*** – **M. Arnaud Vergnes**, responsable des relations institutionnelles

– **Twitter*** – **Mme Claire Dilé**, directrice des affaires publiques

– **M. Gaspard Guermonprez**, youtuber

– **Reporters sans frontières** – **M. Thibaut Bruttin**, adjoint au directeur-général, **M. Antoine Bernard**, directeur du Plaidoyer et de l'Assistance, et **M. Paul Pouchoux**, chargé de plaidoyer

– **META-France*** – **Mme Elisa Borry-Estrade**, responsable des affaires publiques et **Mme Capucine Tuffier**, responsable des affaires publiques

– **Tik Tok France*** – **M. Eric Garandeau**, directeur des relations institutionnelles et des affaires publiques France

– **Wikimédia France*** – **M. Rémy Gerbet**, directeur exécutif, et **Mme Mathilde Louis**, chargée de mission projets pédagogiques

– **Snapchat France** – **Mme Sarah Bouchahoua**, responsable des affaires publiques

➤ *Table ronde « Actions menées par les structures culturelles »*

– **Bibliothèque nationale de France** – **M. Kévin Riffaut**, directeur général, **Mme Marie Laure Chérel**, directrice département du développement des publics et de la médiation et **M. Etienne Manchette**, responsable partenariats et contenus BnF-Partenariats

– **Bibliothèque publique d'information** – **Mme Christine Carrier**, directrice

– **Universcience/Cité des sciences** – **Mme Coulhon-Wehr**, directrice de la bibliothèque et des ressources documentaires et **M. Romain Pigenel**, directeur du développement des publics et de la communication

➤ *Table-ronde « Secteur associatif et social »*

– **Fédération des centres sociaux** – **M. Tarik Touahria**, président, et **Mme Maïa Cordier**, cheffe de projet Influence et Numérique

– **La Ligue de l'Enseignement** – **M. Etienne Butzbach**, vice-président en charge de l'éducation et du numérique, **M. Arnaud Tiercelin**, directeur du service éducation, arts et culture, laïcité et numérique, et **M. Olivier Magnin**, responsable de l'éducation aux médias et à l'information

– **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)** – **M. Gilles Demarquet**, président

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DU DÉPLACEMENT À LILLE

➤ **France Bleu Nord** – **M. Bertrand Lefebvre**, directeur, **M. Antoine Barège**, rédacteur en chef, et **Mme Pascale Thiébold**, journaliste

➤ **Direction régionale des affaires culturelles** – **M. Hilaire Multon**, directeur régional des Affaires culturelles, **Mme Peggy Le Roy**, directrice régionale adjointe déléguée en charge du pôle publics, territoires et industries culturelles, et **Mme Sophie Josseaux**, conseillère action culturelle et territoriale, en charge de l'EM

➤ **SGAR Hauts-de-France** – **Mme Florence Ferrandi**, chargée de mission auprès du préfet de région - mission cohésion sociale, culture, éducation, politique de la ville, vie associative, illettrisme

➤ **École Supérieure de Journalisme (ESJ)** – **M. Pierre Savary**, directeur, **Mme Corinne Vanmerris**, directrice adjointe, **Mme Charlotte Menegaux**, directrice des formations, et **Mme Laurence Gaiffe**, responsable opérationnelle - Éducation aux médias et à l'information

➤ **Collectivités territoriales/associations** – **Mme Clémence Boulfroy**, association Carmen, coordonnatrice du réseau EMI'cycle, **Mme Mathilde**

Beauchamp, coordonnatrice CLEA Henin-Carvin, **M. Roberto Sperandio**, conseiller départemental du Pas-de-Calais

➤ **Collège Pierre Mendès-France de Tourcoing** – **M. Stéphane Yameundjeu**, principal, **Mme Emily Schepers**, professeure, et **Mme Emeline Bis**, professeure

➤ **Bibliothèque pour tous de Bondues** – **Mme Nathalie Draux**, directrice

➤ **Signes de sens** – **M. Sébastien Sellier**, directeur du développement

➤ **Centre social Mosaïques Lille Fives** – **M. Brian Lombardia**, directeur

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DU DÉPLACEMENT À NOGENT-SUR-OISE

➤ **Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise** – **M. Procar**, proviseur du lycée **M. Régis Signarbieux**, référent académique à l'Éducation aux Médias et à l'information, **M. Damien Cambay**, professeur de mathématiques au lycée Hugues Capet de Senlis, coordinateur CLEMI, **Mme Zehaf**, professeure (LGT) d'histoire-géographie projet communication et citoyenneté, **Mme Clou-Menessart**, professeure (LGT) d'histoire-géographie, référente pour les actions relatives à la webradio, coordinatrice de discipline, **M. Derni**, professeur (LP) de lettres-histoire-géographie (exposition représentations sur la coupe du monde de football), **Mme Peyras**, professeure documentaliste (LP), **Mme Pinchon**, professeure documentaliste (LGT)

Audition de 9 élèves impliqués dans la webradio et le conseil de la vie lycéenne – **Hamza Gads**i (2BCP1), **Lou Faburel Papin** (1BCP1), **Dallel Debiche** (1G10), **Lilou Imbert** (TG02), **Manel Herizi** (TG03), **Mathilde Ferreira Bourson** (1G05), **Adam Bekhti** (TG01), **Justine Farrudjia** (TG7), **Iris Fehervari** (TG2)

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de Enseignement supérieur
- Ministère de la Justice
- Générations numérique
- Un Bout De Média
- Newsback
- Cafeyn
- M. Pierre-Alain Raphan
- M. Julien Monvener – Be my media
- Association des professeurs documentalistes de l'éducation nationale (APDEN)
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)
- Altice Médias
- Groupe TF1

(*) *Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le répertoire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, s'engageant ainsi dans une*

démarche de transparence et de respect du code de conduite établi par le Bureau de l'Assemblée nationale.